



BULLETIN DE TOURNES

N° 3

23 NOVEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

Nous avons voulu, dès notre arrivée à la mairie, nettoyer un peu plus assidûment le village ; c'est le désir de beaucoup d'entre vous.

C'est ainsi que vous avez pu rencontrer notre équipe technique occupée à balayer les trottoirs et les caniveaux, procéder à un ramassage hebdomadaire des détritiques dans les rues...

La propreté de notre village ajoutera à sa notoriété.

Mais nous ne pouvons pas tout faire et nous avons besoin du concours de toutes et tous. Ce travail continu et ingrat doit être complété par notre contribution citoyenne. Je sais que l'immense majorité d'entre vous nous rejoint dans ce domaine, et seules quelques personnes oublient qu'il y a des poubelles destinées à recevoir leurs déchets. Nous allons d'ailleurs en ajouter dans quelques endroits.

On parle beaucoup de citoyenneté aujourd'hui ; je préfère appeler cela du bon sens.

Il va de soi que les déchets de tonte ne doivent pas être déposés devant chez le voisin ou dans les regards d'écoulement des eaux pluviales.

En outre, vous êtes plusieurs à nous avoir signalé des plantes indésirables en limite de propriété (orties, chardons, ronces...). Ces plantes prolifèrent et essaient aux alentours. Nous ne manquerons pas d'écrire à leurs propriétaires afin qu'ils y mettent un peu d'ordre. Il faut respecter ses voisins.

Dans un autre domaine, et suite à notre enquête sur vos attentes, on nous a signalé les désagréments occasionnés par nos « amis à quatre pattes ». La concentration de ceux-ci en un seul endroit peut créer des nuisances (sonores, excréments...). S'il est difficile de les faire taire, évitez au moins de les balader devant chez le voisin afin qu'ils y déposent ce que vous ne voulez pas voir chez vous ! De même, des chemins piétonniers subissent les mêmes salissures. Dans certains quartiers, les chats prolifèrent. Si vous nourrissez les chats errants, la nature reprendra ses droits, et les naissances suivront, alors s'il vous plaît, ne leur donnez aucune nourriture, cela pourra au moins enrayer leur multiplication.

Je vous remercie de votre participation au bon entretien de notre village.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 18 novembre 2016 - 20h30

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Emilie DEMANTIN, Mme Pascale ANSELMO, M. Thibault FAY, M Gil ANGARD.

Absentes excusées

Mme Isabelle BERTRAND (pouvoir à Mme Monique JOIGNAUX), Mme Adeline JOSEPH.

Secrétaire de séance

M. Philippe CLAUSSE.

La séance a été ouverte à 20h30 sous la Présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne M. Philippe CLAUSSE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 7 octobre 2016 est approuvé.

Le Conseil municipal accepte que deux points supplémentaires soient inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CLECT d'Ardenne Métropole (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2017.

Démission d'un élu et installation d'un nouveau conseiller

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Cécile MULLER de ses fonctions de conseiller municipal en date du 19 octobre 2016 et de son remplacement, conformément aux dispositions du Code électoral, par Monsieur Gil ANGARD.

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'installation de Monsieur Gil ANGARD en qualité de conseiller municipal et de la modification du tableau du Conseil municipal.



Remplacement d'un conseiller municipal au sein des commissions municipales

Monsieur le Maire indique que Monsieur Gil ANGARD a fait acte de candidature pour être désigné dans la commission communale des impôts directs et dans la commission communication.

A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur Gil ANGARD dans les deux commissions mentionnées ci-dessus.

Mise à disposition d'un terrain municipal et convention y afférent

Monsieur le Maire rappelle qu'un habitant de la commune demande la mise à disposition d'un terrain communal en vue d'installer une friterie.

A l'unanimité, le Conseil accepte la mise à disposition d'un terrain communal rue Charles de Gaulle à hauteur des numéros 25 et 27 et autorise le maire à signer une convention d'occupation précaire du domaine public pour une durée de 6 mois, à titre gratuit.

Emplacement d'une restauration ambulante et convention y afférent

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs mois, la commune a donné son accord verbal à un commerçant ambulant de spécialités réunionnaises pour occuper un emplacement sur le parking de la salle des fêtes. Il propose au Conseil de confirmer cet accord par la signature d'une convention.

A l'unanimité, le Conseil accepte la mise à disposition d'un terrain communal au prix de 250 euros par an et autorise le maire à signer une convention d'occupation précaire du domaine public.

Vente de remorques

La commune met en vente deux remorques lui appartenant : une remorque agricole et une remorque de voiture.

A l'unanimité, le Conseil décide la mise en vente de ces deux remorques, fixe au 1er décembre la date limite pour recevoir les propositions et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables.

Décisions modificatives au budget primitif 2016

Soucieux de respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité s'appliquant au personnel technique de la commune, Monsieur



le maire a décidé de confier à une entreprise extérieure la pose et la dépose des illuminations de Noël. Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2016, il convient d'affecter au compte 6232 - cérémonies et fêtes une somme supplémentaire de 7000 euros, prélevée sur le compte 615221 - entretien et réparation des bâtiments publics afin de maintenir la neutralité du résultat comptable de la commune. Il est précisé que cette somme ne sera utilisée que pour partie et en tant que de besoin pour les illuminations de Noël.

Par 11 voix pour et 3 contre, le Conseil décide de procéder à cette modification budgétaire.

Compte-rendu de la CLECT d'Ardenne Métropole du 2 novembre 2016

A l'unanimité le Conseil approuve le compte-rendu qui lui a été transmis et qui fait apparaître une contribution de la commune de Tournes de 50 062 euros pour le financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) au titre de 2016, cette compétence ayant été transférée à Ardenne Métropole depuis le 1er janvier 2016.

Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2017

Le budget 2016 étant clos le 31 décembre 2016, et dans l'attente du vote du budget primitif 2017 qui n'interviendra qu'en mars 2017, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissements début 2017 dans la limite de 25% des crédits d'investissements 2016.

Questions diverses

Les débats concernant plusieurs dossiers abordés en fin de séance sont consultables dans le compte-rendu affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

- Cabinet médical de Tournes.
- Bureau de poste.
- Clés des bâtiments municipaux.
- Lutte contre les rats.
- Terrain multi sports.
- Rencontre avec l'ASTRM.
- Formation des élus.
- Sécurité des enfants du Pôle Scolaire.

Réunion du 10 novembre 2016 - 20h30

Présents

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN, Monique JOIGNAUX, Adeline JOSEPH - Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Amélia LAIRET, Martine LAIRET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY – Monsieur Jean-Christophe MAHUT.

Elue secrétaire de séance : Madame Isabelle BERTRAND.

Début de la réunion à 20 h 40.

Pour cette première réunion, la séance commence par un tour de table où chaque membre se présente.

1 – Nomination du vice-président

Selon l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le maire est président de droit. Dès la constitution du conseil d'administration, le CCAS élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire.

Monsieur CARBONNEAUX propose Madame Monique JOIGNAUX, adjointe aux affaires sociales et demande s'il y a d'autres candidatures.

Après en avoir délibéré, est élue vice-présidente : Madame Monique JOIGNAUX.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :

Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

2 - Organisation du repas des anciens du 20 novembre 2016

Madame Monique JOIGNAUX rappelle que le repas des anciens est préparé une année sur deux par l'un des deux traiteurs de la commune. L'année dernière le repas avait été traité par la charcuterie Grandjean. Cette année, la prestation revient à la Romerie qui propose le menu suivant au tarif de 22 euros :

- 4 amuse-bouches,
- cassolette de boudin blanc en feuilleté,

- duo de poisson au beurre blanc sur fondue de poireaux, riz et tomate,
- salade, 2 fromages,
- omelette norvégienne,
- pain, galette au sucre.

La boisson sera achetée chez « Carolo Boissons ».

Le champagne et le trou normand seront fournis par le CCAS.

Après délibération, il est retenu de maintenir ce choix :

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :

Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

La préparation de la salle est fixée au samedi 19 novembre dès 10 h en présence de Mesdames Corinne BOCQUET, Monique JOIGNAUX, Martine LAIRET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Monsieur Johann PRZYBYLSKI. Le service et le rangement des tables seront assurés par les élus et membres du CCAS.

A ce jour, 73 personnes sont inscrites. Le choix de l'orchestre « Air2rien » avait été délibéré lors d'une précédente réunion.

3 – Participation financière des conjoints des élus et membres du CCAS

Pour rappel, depuis deux ans, le repas était offert aux élus et membres du CCAS. Par contre, concernant les conjoints, une participation de la valeur du repas était demandée.

Après en avoir délibéré, une participation de 22 euros sera demandée cette année aux conjoints des élus et des membres du CCAS assistant au repas.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :

Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

4 – Organisation de la fête du Saint Nicolas du 4 décembre 2016 à 15 h

Madame JOIGNAUX propose de reconduire la prise en charge de la façon suivante :

- Achat de 125 sachets de friandises à distribuer + papillotes.
- Spectacle à la salle des fêtes : magie, maquillage, sculptures de ballons, spectacle de clown et initiation à une pièce de théâtre par Durphy Animation.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

En ce qui concerne le goûter (crêpes, gaufres, chocolat chaud, café, etc), habituellement organisé par l'ATS, Madame JOIGNAUX attend la réunion prochaine de l'association afin de connaître leur décision de poursuivre ou non cette prestation. Dans le cas d'un refus, le CCAS devrait se réunir dans l'urgence pour organiser ce goûter.

Des échanges ont eu lieu sur l'habit du Père Saint Nicolas qui n'est pas satisfaisant. Il est décidé de prendre contact avec la boutique « L'Arlequin » et le Pôle Scolaire pour en trouver un de meilleure qualité.

5 – Colis de Noël

Un colis de Noël est proposé aux anciens qui ne peuvent ou ne veulent pas assister au repas du 20 novembre.

Madame JOIGNAUX propose en dégustation les colis déposés par la société Deillon Billuart de Fumay. Elle a négocié les tarifs comparativement à ceux reconduits par l'entreprise Paul Larédy de St Yrieux la Perche, fournisseur de l'an dernier qui n'avait pas donné toute satisfaction.

Le colis pour une personne s'élèvera à 16 euros.

Le colis pour un couple s'élèvera à 23 euros.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

Les colis seront distribués du 19 au 23 décembre par les binômes (membres élus et membres nommés) dans les quartiers suivants :

- Rue de la gare, rue de Gaulle : Johann PRZYBYLSKI et Amélia ainsi que Martine LAIRET.
- Route d'Arreux, rue du Puits, Le Mont, rue Marcel FAY : Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET.
- Rue du Moulin, rue de Montcornet, rue du Bois de la Rosière : Adeline JOSEPH et Agnès VELPRY.
- Le Hameau et le Clos des Fontaines : Gérard CARBONNEAUX et Monique JOIGNAUX.
- Rue d'Ambelle, rue de la Citadelle, rue René Dupont, rue du Paquis : Emilie DEMANTIN et Francine SAINTOURENS.

- La Croix de Warcq, rue de la Suine, rue de la Tourette : Isabelle BERTRAND et Jean-Christophe MAHUT.

Rendez-vous le lundi 19 décembre à 19 h pour la photo de groupe avant la distribution.

S'ensuit ensuite une discussion sur le maintien ou non de la distribution de colis aux 9 personnes âgées de la commune placées en EHPAD. Jusqu'à présent, un colis avec des produits d'hygiène et de beauté était offert à ces personnes. Après avoir présenté et échangé sur les points positifs et négatifs, il est décidé d'abandonner cette distribution coûteuse en temps et en énergie, vu la répartition des résidents sur le département.

Après que chaque membre se soit exprimé, il a été proposé de reconduire cette action :

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : contre : 13 abstention :

6 – Bons d'achat de Noël pour les personnes portant un handicap

18 personnes reconnues avec un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % par la MDPH se sont fait recenser en mairie jusqu'à ce jour.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide de maintenir la carte cadeau de Noël d'une valeur de 20 euros.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

Distribution des cartes-cadeaux en même temps que les colis.

7 – Vente à prix modique de bois coupé

Monsieur CARBONNEAUX informe les membres que la commune dispose de 15 stères de bois coupé à usage de chauffage, après abattage et élagage de nombreux arbres sur le territoire de Tournes.

Aussi, propose t-il de les vendre aux personnes intéressées, domiciliées au village, et non imposables, au prix de 5 euros le stère au lieu de 30 euros habituellement. Le bois ne sera pas livré, il est donc demandé aux personnes intéressées de prévoir l'enlèvement.

La demande doit être adressée à Monsieur le Président du CCAS, avant le 15 décembre 2016, photocopie de l'avis de non-imposition sur les revenus 2015 jointe.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

8 – Acceptation d'un chèque à encaisser

Madame JOIGNAUX demande l'acceptation d'encaissement d'un chèque d'un montant de vingt euros correspondant à un don au CCAS.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

9 – Remboursement d'un chèque et chèque non encaissé à restituer

Madame JOIGNAUX explique qu'il convient :

- de rembourser la somme de cent cinquante euros réglée par chèque (reçu n° V 0722534 du 7 juin 2016) aux parents d'un petit garçon inscrit au CLSH 6, malheureusement décédé accidentellement avant l'ouverture du centre.
- De restituer également le dernier chèque de vingt euros non encaissé.

Nombre de votants : 13 Nombre de pouvoirs :
Suffrages exprimés pour : 13 contre : abstention :

10 – Bilan sur le ramassage des déchets verts aux plus de 75 ans et/ou titulaires d'une carte d'invalidité

Pour information, le CCAS a reçu 39 demandes de personnes concernées par ce service mis en place par Ardenne Métropole.

Les dossiers d'inscription sont toujours disponibles au secrétariat de mairie pour le printemps prochain.

11 – Questions diverses

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.



Affaires sociales

◆ Vente de bois coupé

La commune vend 15 stères de bois coupé à usage de chauffage au prix de 5 euros le stère (au lieu de 30 euros, prix habituellement constaté). Cette vente, dont le produit sera reversé au C.C.A.S., est réservée aux personnes domiciliées dans le village et non imposables. L'enlèvement devra être assuré par les acheteurs.

Les demandes doivent être adressées à Monsieur le Président du C.C.A.S., avant le 15 décembre 2016, photocopie de non-imposition sur les revenus 2015 jointe.

Renseignements en mairie.

◆ Ramassage des déchets verts

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a instauré un ramassage des déchets verts aux plus de 75 ans et/ou titulaires d'une carte d'invalidité. L'opération sera maintenue en 2017. Les dossiers d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie pour le printemps prochain.



Affaires administratives

◆ Sacs à déjections canines

La mairie fournit gratuitement aux propriétaires de chiens des sacs à déjections. Aidez-nous à maintenir la propreté du village !

◆ Dératisation

La présence de rats et autres rongeurs nuisibles en plusieurs lieux de la commune a été signalée à la mairie.

Il est bon de rappeler d'abord quelques points réglementaires. Une circulaire du 9 août 1978, (articles 125.1 et 130.5) ainsi que l'article 119 du règlement sanitaire départemental imposent l'obligation de se protéger contre la présence de nuisibles, rongeurs inclus. Cette obligation vaut pour les particuliers et les collectivités.



Bien que la loi ne lui en fait pas l'obligation, la commune a décidé, pour des raisons d'hygiène et de salubrité publiques, de distribuer des produits raticides. La mise à disposition de ces appâts empoisonnés sera conditionnée à la signature d'une décharge par les utilisateurs, dégageant la responsabilité de la commune en cas de mauvaise utilisation. Par ailleurs, la mairie procédera à la dératisation du domaine public, notamment en bordure des fossés et des écoulements d'eau. La population sera informée des dates et des conditions de distribution des raticides.

◆ **Inscription sur les listes électorales**

Plusieurs scrutins importants se dérouleront en 2017 : élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 et législatives (députés) les 11 et 18 juin 2017. Les inscriptions sont à faire en mairie avant le 31 décembre 2016.

Nouveaux arrivants : ils doivent demander leur inscription auprès de la mairie.

Jeunes venant d'avoir 18 ans : chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Il est toutefois conseillé de vérifier en mairie que l'inscription a bien eu lieu.

Pour s'inscrire, il faut se munir des documents suivants :

- Pièce d'identité récente prouvant la nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple).
- Justificatif de domicile.

◆ **Déneigement et ramassage des feuilles mortes**

Un arrêté municipal impose aux riverains le déneigement du trottoir situé devant chez eux en cas de chute de neige. En cas de verglas, la mairie a disposé des bacs de sable à plusieurs endroits de la commune.

Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur son trottoir. Il est important de rappeler que cette même obligation s'applique également pour le ramassage des feuilles mortes et humides devant son domicile.



A noter sur vos agendas

- ◆ **4 décembre** 15h00, Salle des fêtes, "Fêtons Saint-Nicolas".
Distribution de friandises aux enfants du village, spectacle et goûter offerts par le C.C.A.S.
- ◆ **5 décembre** 18h00, Monument aux Morts, commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et vin d'honneur.
- ◆ **10 décembre** 18h00, Salle culturelle, auditions du Syndicat Intercommunal de Musique.
- ◆ **7 janvier** 19h30, Salle des fêtes, vœux du maire.
- ◆ **29 janvier** 15h00, Salle des fêtes, concert de l'Harmonie SNCF.

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Permanences des adjoints (tous les mardis de 17h à 19h)
 - Mardi 29 novembre 2016 : M Philippe CLAUSSE
 - Mardi 06 décembre 2016 : M Jean-Pierre LESIEUR
 - Mardi 13 décembre 2016 : Mme Aline HAPLIK
 - Mardi 20 décembre 2016 : M Philippe CLAUSSE

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr